



Etablissement Public  
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 24 JANVIER 2018

Délibération N° B 18 / 009

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019  
AVENANT A UNE CONVENTION FONCIERE OPERATIONNELLE  
Foncier sensible**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2007-2014, modifié,

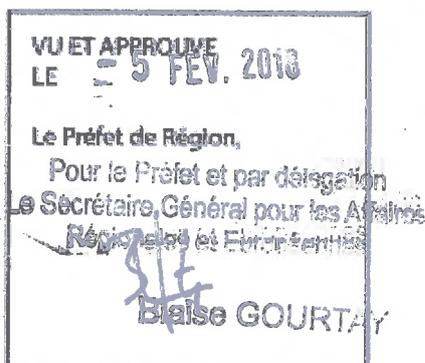
Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la convention et ses avenants passés avec la collectivité tels que référencés dans la liste ci-annexée pour s'assurer la maîtrise de terrains,

Considérant les modifications reportées dans la même liste,

Sur proposition du Président,

- autorise le Directeur Général à signer l'avenant à la convention foncière listée dans l'annexe jointe à la présente délibération.
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.



Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER

ANNEXE A LA DELIBERATION N°B18/.....  
AVENANT A UNE CONVENTION FONCIERE OPERATIONNELLE – Foncier sensible  
Bureau du 24/01/2018

Opération	Signataire – Date de signature	Modification conventionnelle	Situation actuelle	Modification proposée
<b>GOLBEY</b> <b>PPRT Total Gaz</b> (F08FS80T001) Avenant n°3	<b>Commune de Golbey</b> <i>Convention du 12/07/2013</i>	Prorogation des délais Modification des modalités de paiement	30/06/2017 Cf. convention initiale et ses deux premiers avenants	30/06/2020 10 annuités sauf paiement de la TVA Pas d'intérêts sur annuités